Nations Unies TD/B/C.II/ISAR/115

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
12 décembre 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication
Quarante-deuxième session
Genève, 12-14 novembre 2025

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quarante-deuxième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 14 novembre 2025

GE.25-20395 (F) 120126 130126

Merci de recycler

Table des matières

		Page
	Introduction	3
I.	Conclusions concertées	3
	A. Examen des faits nouveaux relatifs à l'harmonisation des normes de publication d'informations sur la durabilité et à leur application pratique	3
	B. Prise en considération des questions liées à la biodiversité et au capital humain dans la publication d'informations sur la durabilité	4
	C. Questions diverses	4
II.	Résumé du Président	5
	A. Séance plénière d'ouverture	5
	B. Examen des faits nouveaux relatifs à l'harmonisation des normes de publication d'informations sur la durabilité et à leur application pratique	6
	C. Prise en considération des questions liées à la biodiversité et au capital humain dans la publication d'informations sur la durabilité	12
	D. Questions diverses	15
III.	Questions d'organisation	17
	A. Élection du Bureau	17
	B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	17
	C. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session	18
	D. Adoption du rapport	18
Annexes		
I.	Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session	19
II.	Participation	20

Introduction

La quarante-deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication d'informations s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 14 novembre 2025.

I. Conclusions concertées

A. Examen des faits nouveaux relatifs à l'harmonisation des normes de publication d'informations sur la durabilité et à leur application pratique

(point 3 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Rappelant les résultats de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tels qu'énoncés dans le Consensus de Genève, qui prévoient de continuer à aider les États membres, au moyen de ses trois piliers, à promouvoir l'investissement durable, notamment par l'harmonisation des normes de durabilité menée par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication d'informations,

Rappelant également les résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, tels qu'énoncés dans l'Engagement de Séville, consistant à offrir un renforcement des capacités en matière de publication d'informations sur la durabilité afin d'appuyer les pays en développement, notamment au moyen de normes internationales de comptabilité et de publication d'informations,

Soulignant le rôle que jouent des informations financières et des informations sur la durabilité de haute qualité dans l'allocation rationnelle des ressources et l'établissement de flux d'investissement durables vers des entités des secteurs privé et public,

Se félicitant des progrès accomplis pendant la période intersessions dans l'harmonisation des normes applicables aux entités des secteurs privé et public en ce qui concerne la publication d'informations sur la durabilité,

Réaffirmant qu'il est urgent que les États membres, en particulier les pays en développement, se dotent des capacités réglementaires, institutionnelles et humaines nécessaires à l'application effective des normes de publication d'informations sur la durabilité,

1. *Prend note avec satisfaction* de l'analyse effectuée par le secrétariat de la CNUCED pendant la période intersessions pour examiner les faits nouveaux relatifs à l'harmonisation des normes de publication d'informations sur la durabilité et à leur application pratique (TD/B/C.II/ISAR/113) ;

2. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer à suivre l'évolution des normes de publication d'informations sur la durabilité, et de se faire l'écho de ses vues et positions ;

3. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour le soutien qu'il a apporté pendant la période intersessions, au moyen de partenariats régionaux établis, à la promotion de la durabilité et à la publication d'informations liées aux objectifs de développement durable ;

4. Engage le secrétariat de la CNUCED à continuer de travailler en coopération avec les entités compétentes des Nations Unies et avec d'autres institutions sur la publication d'informations sur la durabilité, en général, et sur la mesure de la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier.

5. *Prie* le secrétariat de la CNUCED d'effectuer des recherches et d'examiner les avancées concernant la mesure et la comptabilisation des incidences financières des questions de durabilité ;

14 novembre 2025

B. Prise en considération des questions liées à la biodiversité et au capital humain dans la publication d'informations sur la durabilité

(point 4 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Conscient de l'importance que revêtent des informations fiables et comparables sur la biodiversité et le capital humain pour une évaluation plus complète de la performance des entités déclarantes en matière de durabilité,

1. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour le document de travail qu'il a établi afin de faciliter l'examen de cette question à la présente session (TD/B/C.II/ISAR/114) ;

2. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer à suivre les faits nouveaux dans ce domaine, de l'en informer selon les besoins, et d'agir comme relais pour faire connaître les vues du Groupe de travail.

14 novembre 2025

C. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Se félicitant des nouveaux progrès accomplis par des États membres de différentes régions dans la mise en application du guide pratique pour le développement de la comptabilité élaboré par la CNUCED,

Félicitant le secrétariat de la CNUCED pour les travaux qu'il mène actuellement en vue de réviser et d'actualiser le guide pratique pour le développement de la comptabilité,

Sachant combien le guide pratique pour le développement de la comptabilité est utile pour évaluer efficacement les bases réglementaires, institutionnelles et humaines des pays en vue d'une publication d'informations de haute qualité, de l'élaboration de plans d'action connexes et d'initiatives de renforcement des capacités,

Conclusions issues de la mise en application récente du guide pratique pour le développement de la comptabilité

1 *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer d'aider les États membres à appliquer le guide pratique pour le développement de la comptabilité ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer d'aider les États membres, en particulier les pays en développement, à se doter des capacités nécessaires au respect des obligations de publication d'informations financières et d'informations sur la durabilité, notamment dans le cadre de projets de coopération technique, et invite les donateurs qui sont en mesure de le faire à soutenir le secrétariat dans cette entreprise ;

Création d'un groupe consultatif chargé d'aider le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication dans ses travaux

3. Demande au secrétariat de la CNUCED de continuer de faciliter la création d'un groupe chargé de fournir des conseils concernant la composition et le mandat d'un futur groupe consultatif.

14 novembre 2025

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans son allocution d'ouverture, la Secrétaire générale de la CNUCED a fait observer que le rythme de l'évolution de la publication d'informations sur la durabilité créait des possibilités mais qu'il convenait de veiller à ce que les normes et leur mise en application soient adaptées à l'ensemble des pays, quels que soient leurs points de départ. Elle a indiqué que la biodiversité et le capital humain constituaient deux domaines critiques de pointe qui devenaient des thèmes majeurs de discussion dans le domaine des normes internationales, et que les efforts visant à assurer l'interopérabilité progressaient, notamment grâce à des orientations et à des collaborations. Elle a évoqué le déficit de mise en application, soulignant qu'il était possible de parvenir à respecter des normes exigeantes pourvu que l'on dispose d'un soutien approprié. Il fallait notamment veiller à ce que chaque pays dispose des outils nécessaires pour être à la hauteur des ambitions fixées par les normes en ce qui concerne la collecte de données, l'infrastructure numérique, la formation, les programmes d'enseignement et les ressources financières ; elle a donné des exemples de solutions pratiques à cet égard. Enfin, elle a mis en avant l'action du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui transformait de la complexité en clarté, permettant aux entreprises de publier des informations sur ce qui importe réellement et aux investisseurs de prendre des décisions éclairées.

2. Dans son introduction, la Directrice de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a décrit le passage d'une publication d'informations volontaire à une publication obligatoire en matière de durabilité, en soulignant les nouvelles exigences récemment adoptées au niveau international, notamment les Normes internationales d'information financière (IFRS) S1 et S2, les normes sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public et la Norme internationale sur les missions d'assurance d'informations relatives à la durabilité ISSA 5000 du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Elle a relevé la persistance de difficultés en matière de fiabilité des données, de préparation au numérique et de participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Enfin, elle a mis en avant les outils et programmes de renforcement des capacités de la CNUCED conçus pour aider à renforcer les infrastructures nationales relatives à la publication d'informations.

Table ronde de haut niveau sur les enseignements pratiques tirés des expériences nationales et institutionnelles

3. La table ronde de haut niveau réunissait les experts suivants : la Sous-Secrétaire à la comptabilité publique du Ministère de l'économie et des finances de l'Équateur ; le Directeur général de la Direction générale de la comptabilité publique du Ministère de l'économie et des finances du Pérou ; un commissaire de la Commission des opérations de bourse des Philippines ; le Secrétaire exécutif et Directeur général du Conseil de l'information financière du Nigéria ; une membre de la Cour des comptes européenne ; une membre du Conseil international des normes de durabilité (ISSB) ; et la Directrice générale du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe.

4. La première intervenante a décrit l'intégration des objectifs de développement durable dans le plan de développement national de l'Équateur et a fait référence à des instruments innovants de financement durable, tels que les obligations sociales souveraines et la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature.

5. Le deuxième intervenant a fait part des enseignements tirés de l'adoption des normes ISSB, soulignant l'importance d'une mise en application progressive, d'une bonne coordination de la réglementation et de programmes de formation.

6. Le troisième intervenant a décrit la feuille de route de la Commission des opérations de bourse des Philippines pour l'adoption progressive des normes IFRS S1 et S2 à partir de 2026, y compris les exigences d'assurance liées aux gaz à effet de serre, et a souligné les progrès réalisés en matière d'information sur la biodiversité et le capital humain.

7. Le quatrième intervenant a fait part des enseignements tirés de l'adoption des normes ISSB, y compris en ce qui concerne leur mise en application progressive, la coordination de la réglementation et la formation.

8. La cinquième intervenante a rendu compte des travaux menés en vue d'améliorer l'interopérabilité entre les normes mondiales et régionales.

9. La sixième intervenante a souligné l'importance croissante de l'assurance de la durabilité dans le secteur public.

10. La septième intervenante a décrit les efforts déployés par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe pour améliorer l'interopérabilité entre les normes mondiales et régionales.

11. Au cours de la discussion qui a suivi, un intervenant a abordé la question de l'intégration du produit intérieur brut vert dans les comptes nationaux. S'agissant de la faisabilité du respect des dispositions pour les PME, deux représentants ont souligné qu'il fallait adopter des normes simplifiées. Un représentant s'est dit préoccupé par la duplication des exigences en matière de déclaration pour les entreprises multinationales et a souligné la nécessité d'une plus grande harmonisation entre les différents cadres. Les experts ont discuté de la publication d'informations par les entités du secteur public et du rôle des institutions supérieures de contrôle dans l'assurance, exprimant un engagement commun à faire progresser la communication sur la durabilité en tant qu'outil favorisant la transparence, la préparation à l'investissement et la résilience.

B. Examen des faits nouveaux relatifs à l'harmonisation des normes de publication d'informations sur la durabilité et à leur application pratique

(point 3 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe de travail intergouvernemental a examiné le document intitulé « Examen des faits nouveaux relatifs à l'harmonisation des normes de publication d'informations sur la durabilité et à leur application pratique » (TD/B/C.II/ISAR/113). Deux réunions-débats ont été organisées au titre de ce point de l'ordre du jour.

1. Première réunion-débat

13. La première réunion-débat réunissait les experts suivants : le Président du Conseil des normes comptables de l'Australie ; la Présidente du Conseil des normes de durabilité du Canada ; le Président du Conseil des normes comptables et du Conseil des normes de durabilité du Japon ; la Présidente du Conseil des normes d'information financière et d'information sur la durabilité du Mexique ; une membre du Conseil des normes internationales de déontologie comptable ; une membre du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance ; le Directeur des normes de la Global Reporting Initiative (GRI) ; et le Conseiller principal du projet sur la publication d'informations liées au climat au sein du Conseil des normes IPSAS.

14. Le premier intervenant a décrit l'introduction progressive des normes de publication d'informations sur la durabilité en Australie selon des seuils de taille d'entreprise, en commençant en janvier 2025 par les grandes entités, et a souligné l'importance des consultations avec les parties prenantes et de la collaboration avec les organismes publics. En outre, il a mis en avant l'importance de l'harmonisation internationale, des activités de sensibilisation et des programmes de formation.

15. La deuxième intervenante a présenté l'établissement au Canada d'un conseil des normes de durabilité en 2023. Elle a souligné l'importance de la durabilité pour les entreprises au Canada, la nécessité de viser la transparence plutôt que la perfection et le rôle de normes fondées sur des faits probants et guidées par l'intérêt public. Elle a relevé les difficultés causées par des approches divergentes adoptées aux États-Unis d'Amérique, en soulignant l'engagement du Canada en faveur de la coopération internationale, de l'adoption par le marché et de la transition vers une économie sobre en carbone. Enfin, l'intervenante a

mis l'accent sur la planification pluriannuelle et les travaux liés aux droits des peuples autochtones.

16. Le troisième intervenant a décrit la publication, en mars 2025, de normes de durabilité au Japon, inspirées des normes de l'ISSB. Il a fait observer qu'il y avait des divergences de points de vue entre les multinationales et les petites entreprises et a déclaré que l'alignement sur les conclusions de l'ISSB était recherché, avec des orientations supplémentaires fournies pour faciliter leur application. Enfin, l'intervenant a mis l'accent sur le renforcement des capacités, la traduction des documents et l'utilisation de systèmes de suivi afin de garantir une application efficace.

17. La quatrième intervenante a décrit la double approche appliquée au Mexique, qui distinguait entre les entités qui relevaient de l'intérêt public et celles qui n'en relevaient pas. Elle a indiqué que les sociétés cotées en bourse étaient tenues de communiquer des informations relatives aux risques conformément aux normes internationales et que les autres entités devaient rendre compte de 30 indicateurs couvrant les questions d'environnement, de société et de gouvernance, élaborés en coopération avec la CNUCED. Enfin, l'intervenante a souligné les efforts déployés pour promouvoir les chaînes de valeur durables, le rôle du secteur financier dans l'évaluation des risques liés à la durabilité et les initiatives telles que les calculateurs de gaz à effet de serre et les mesures de protection de la biodiversité ; elle a également insisté sur le fait que des outils tels que les programmes de formation et l'analyse de la résilience favorisaient un changement de paradigme.

18. La cinquième intervenante a souligné la nécessité de disposer de normes mondiales sur la durabilité afin de surmonter la multiplicité actuelle des cadres volontaires, qui avait conduit à des incohérences et à un manque de comparabilité. Elle a fait observer que les rapports sur la durabilité étaient qualitatifs et difficiles à vérifier, et a souligné l'importance du respect de principes de déontologie fondamentaux tels que l'intégrité et la confidentialité, et a soulevé la question de savoir si un code de déontologie distinct était nécessaire pour les rapports sur la durabilité. Enfin, l'intervenante a relevé qu'au Brésil, à partir de janvier 2026, les rapports sur la durabilité seraient soumis à un examen aussi rigoureux que les rapports financiers, et a souligné que le pays était déterminé à intégrer la durabilité, l'assurance et le respect de la déontologie.

19. La sixième intervenante a indiqué que la Norme internationale sur les missions d'assurance d'informations relatives à la durabilité ISSA 5000 du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance avait été adoptée dans 36 pays et qu'elle entrerait en vigueur en janvier 2026. Elle a souligné que l'accent était actuellement mis sur l'efficacité de l'application, celle-ci étant soutenue par un guide gratuit et des spécifications techniques. En outre, des activités de sensibilisation étaient en cours, afin de répondre aux préoccupations à un stade précoce.

20. Le septième intervenant a fait le point sur les travaux du GRI et a souligné que ses normes, disponibles depuis 2016, étaient alignées sur les objectifs de développement durable. Il a mis l'accent sur la double importance relative, en donnant un aperçu de ses incidences, et a expliqué que de nombreuses entreprises publiaient déjà des informations sur la durabilité et que la GRI fournissait des normes et des formations gratuites. Il a mis en avant la nature modulaire et personnalisable du système, qui encourageait les entreprises à se concentrer sur des indicateurs significatifs, et a cité la biodiversité, les données relatives à la chaîne d'approvisionnement, le capital humain du champ d'application 3 et la valeur économique étendue comme des domaines en évolution. Enfin, il a souligné que la GRI était un organisme multipartite, qui prenait en compte des perspectives diverses.

21. Le huitième intervenant a décrit l'élaboration des normes d'information sur la durabilité pour le secteur public, indiquant que le Conseil des normes IPSAS établissait des normes depuis vingt-cinq ans et que, d'ici à 2030, 81 % des entités appliquant la comptabilité d'exercice utiliseraient ses normes. Il a souligné l'écart entre les progrès réalisés par le secteur privé et ceux du secteur public, faisant observer que les obligations souveraines représentaient 40 % du marché mondial, et a rendu compte des consultations concernant la publication d'informations souveraines et d'informations sur la nature, les expositions liées au climat et les programmes de politique publique. Enfin, l'intervenant a décrit la décision

d'élaborer deux normes distinctes, l'importance relative étant définie d'une manière conforme aux pratiques du secteur privé.

22. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné que la transparence, l'inclusivité et l'intégration de la durabilité dans l'information financière étaient essentielles pour faire progresser le développement durable et la résilience. Un consensus s'est dégagé sur l'importance de l'harmonisation avec les normes internationales et d'une application progressive adaptée aux contextes nationaux, et sur la nécessité de renforcer les capacités, de faire participer tous les acteurs et d'informer le public.

23. Un représentant a déclaré que les chevauchements entre l'information financière et la publication d'informations sur la durabilité pourraient être éliminés grâce à un ensemble unique de normes. Un intervenant a fait remarquer qu'une telle intégration ne risquait d'être possible qu'à l'avenir, étant donné que les normes comptables étaient bien établies et que la publication d'informations sur la durabilité était relativement nouvelle. À cet égard, un autre intervenant a souligné que la connectivité entre les deux domaines restait un défi, bien que les travaux sur la divulgation des risques climatiques aient jeté les bases.

24. Un représentant a déclaré qu'en Chine, le Ministère des finances avait élaboré des normes de durabilité alignées sur les orientations internationales et reflétant les conditions nationales. En 2024, 40 entreprises avaient établi des rapports de durabilité et signalé des difficultés, notamment en matière de collecte de données sur les risques climatiques et les émissions du champ d'application 3. Le groupe de travail intergouvernemental d'experts pourrait renforcer les capacités et les entreprises pourraient créer des services chargés d'établir les rapports de durabilité parallèlement aux états financiers. Un intervenant a souligné que les cadres existants pouvaient être améliorés plutôt que réinventés. Un représentant a mis en avant les progrès réalisés à El Salvador dans l'application volontaire des normes internationales. Le pays s'était employé à renforcer ses capacités techniques grâce à des programmes de formation et à la collaboration avec des organisations internationales, telles que la CNUCED, dans le but d'améliorer les cadres réglementaires et de promouvoir la responsabilité dans l'administration publique.

25. Un autre représentant a cité l'approbation des normes de l'ISSB au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec une extension de leur application aux entités non cotées : les entités cotées étaient tenues de publier les informations concernées et les sociétés à participation restreinte seraient également tenues de le faire. Un intervenant a fait remarquer que, si les sociétés cotées en bourse étaient tenues de publier des informations, les forces du marché obligeaient souvent les entreprises non cotées à faire de même. Un autre intervenant a déclaré qu'au Canada, la publication d'informations n'était pas obligatoire mais surveillée en coopération avec les autorités de régulation des marchés financiers, et que l'on observait une augmentation de la communication d'informations sur les marchés de capital-investissement.

26. Un représentant a insisté sur le fait que l'éducation était la véritable mesure de la durabilité, signalant qu'il fallait que les universités servent de partenaires dans la formation des comptables et l'élaboration de matrices locales. À cet égard, un intervenant a souligné l'importance de la collaboration avec les universités et a préconisé leur participation aux comités et aux conseils d'administration.

27. Un représentant a exprimé des préoccupations concernant la charge de travail pesant sur les PME. À cet égard, une intervenante a fait remarquer qu'au Canada, les normes n'avaient pas encore été adaptées aux PME, mais qu'un délai supplémentaire avait été accordé pour leur adoption, notamment un report de trois ans pour les émissions du champ d'application 3. Un autre intervenant a fait remarquer qu'en Australie, les PME n'avaient pas été prises en compte en raison de délais serrés, mais qu'il serait envisagé d'inclure des dérogations pour éviter des coûts excessifs.

28. En réponse à une question posée par un expert sur l'intégration des états financiers, un intervenant a fait remarquer qu'en Australie, l'adoption de ces normes était limitée ; une autre intervenante a déclaré qu'au Canada, les régulateurs exigeaient la divulgation des risques climatiques dans l'information financière ; et un autre intervenant a déclaré qu'au Japon, seules 10 % des entreprises utilisaient les normes, mais que ces entreprises représentaient 50 % de la capitalisation boursière.

29. En réponse à une question posée par un expert qui souhaitait savoir si les pays évaluaient les progrès réalisés en effectuant un état des lieux avant et après la mise en application, une intervenante a déclaré qu'au Canada, de telles évaluations avaient été effectuées, ce qui avait conduit à une augmentation de la publication d'informations. Un autre intervenant a fait remarquer qu'au Japon, la publication d'informations sur la durabilité faisait depuis longtemps partie intégrante de la culture d'entreprise et que, même si la divulgation était désormais formalisée, de nombreuses pratiques étaient déjà en place.

30. Un représentant a fait remarquer que les données relatives à la durabilité exigeaient une expertise technique et, à cet égard, un intervenant a souligné la nécessité de développer les compétences appropriées. En réponse à une question posée par un représentant sur la manière dont le Conseil des normes IPSAS soutenait les pays aux premiers stades de la réglementation et reliait la publication d'informations au commerce et à l'investissement, un intervenant a déclaré que le Conseil comprenait des représentants issus de pays d'Afrique et d'Asie et appliquait des mécanismes de proportionnalité pour éviter les coûts excessifs et tenir compte de la disponibilité des compétences. Un autre intervenant a fait remarquer que les rapports devaient refléter les réalités nationales plutôt que d'imiter celles d'autres pays.

31. Dans l'ensemble, les participants au débat ont mis en exergue l'importance des normes mondiales, des principes déontologiques, du renforcement des capacités et de l'inclusivité, tout en constatant la nécessité d'une mise en application adaptée aux conditions nationales.

2. Deuxième réunion-débat

32. La deuxième réunion-débat réunissait les experts suivants : la Présidente du Partenariat régional pour la promotion de la durabilité et de la publication d'informations liées aux objectifs de développement durable en Amérique latine ; le Président du Partenariat régional pour la promotion de la durabilité et de la publication d'informations liées aux objectifs de développement durable dans les États du Golfe et les pays voisins ; le Directeur général chargé de la supervision et de l'autorisation au sein de l'Autorité de régulation des centres financiers du Qatar ; le Ministre conseiller de la Mission permanente du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; le Président du Service national de réglementation et de supervision des marchés financiers au sein du Ministère de l'économie et du commerce du Kirghizistan ; le Chef de la Section des cadres pour la publication d'informations sur la durabilité au sein du Ministère des entreprises et du commerce du Royaume-Uni ; la Chef de cabinet et principale responsable des activités de mobilisation et de communication mondiales de l'International Federation of Accountants (IFAC) ; et le responsable régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord du Partnership for Carbon Accounting Financials.

33. La première intervenante a fait part de l'expérience du Partenariat régional pour la promotion de la durabilité et la communication d'informations liées aux ODD en Amérique latine, auquel participent 15 pays, 35 organisations et 4 observateurs, notamment des universitaires et des autorités réglementaires. Elle a noté qu'en 2025, l'accent avait été mis sur la production technique, le traitement des questions liées au climat et la communication d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre. Elle a souligné l'importance de la formation et du renforcement des capacités, de l'adoption des normes IFRS et de l'adaptation coordonnée à des changements constants. Les consultations régionales avaient montré la nécessité d'une harmonisation et de mesures d'aide à la mise en application, en particulier en ce qui concerne le champ d'application, l'importance relative et la norme ISSA 5000 du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Enfin, l'intervenante a souligné combien il était important de doter les PME d'outils, de garantir la traçabilité des données et de favoriser la coordination interinstitutions. Elle a expliqué que des étapes importantes avaient été franchies, notamment au Brésil, dans l'État plurinational de Bolivie, au Chili, au Costa Rica, à El Salvador, au Mexique et en Uruguay, et a indiqué que les priorités actuelles étaient la clarification du champ d'application, les conditions d'application du principe d'importance relative, l'assurance, le renforcement des capacités et l'inclusion des PME.

34. Le deuxième intervenant a souligné l'intégration de la publication d'informations sur la durabilité dans la gouvernance des États de la région arabe, soulignant son rôle central dans la Vision de l'Arabie saoudite à l'horizon 2030. Les normes IFRS S1 et S2 avaient été adoptées

dans 36 pays, complétées par la norme ISSA 5000 et des normes en matière d'éducation et de formation. Le nombre de rapports sur la durabilité dans la région avait augmenté de 30 % entre 2019 et 2023, les tâches d'assurance étant réparties entre des auditeurs et d'autres prestataires. L'intervenant a décrit les efforts déployés pour harmoniser les mécanismes régissant la publication d'informations, les principes déontologiques et l'éducation. Il a déclaré qu'il était nécessaire d'accélérer l'harmonisation, de mettre en œuvre des plans de transition avec des exemptions pour les pays en développement, d'aligner les programmes universitaires et de soutenir les PME. Enfin, il a mis en avant les initiatives prises en Arabie saoudite, notamment « Green Saudi Arabia » et « Green Middle East », les investissements dans les infrastructures et l'augmentation du nombre de rapports d'assurance.

35. Le troisième intervenant a décrit l'approche coopérative adoptée au Qatar entre les autorités financières et réglementaires nationales, notamment les consultations organisées en 2025 sur le projet de règles en matière de responsabilité sociale des entreprises, qui exigeraient la divulgation des émissions par les gestionnaires de portefeuilles et les holdings, conformément aux normes de l'ISSB. La publication d'un rapport complet serait obligatoire à partir de janvier 2026, avec un délai de deux ans pour la déclaration des émissions. La publication d'un rapport intégré serait encouragée mais non obligatoire, et son application complète était prévue en 2029. Il a présenté l'approche d'assurance progressive, qui aboutirait à une assurance raisonnable complète en 2030, y compris pour les émissions du champ d'application 3. Enfin, soulignant que les compétences voulues n'étaient pas toujours disponibles, l'intervenant a expliqué qu'il était prévu d'octroyer des licences à des prestataires de services d'assurance ne relevant pas du domaine de l'audit ; il a également mis l'accent sur la collaboration avec les organismes internationaux et l'introduction de prescriptions réglementaires relatives à la publication d'informations alignées sur les ODD.

36. Le quatrième intervenant a rendu compte de l'expérience du Partenariat régional pour la promotion de la durabilité et la communication d'informations liées aux ODD en Afrique, auquel participent 31 pays, dont des membres issus d'autorités chargées de la réglementation, d'organismes publics, de bourses et du monde universitaire. Il a présenté les objectifs consistant à établir des ponts et à mettre en commun les connaissances entre les pays africains et a décrit les activités menées en vue de promouvoir la collaboration, d'augmenter le nombre de rapports de haute qualité et de mesurer les contributions du secteur privé aux ODD. L'intervenant a dit que les activités menées en 2025 comprenaient des consultations sur des projets de normes, des webinaires de formation, des ateliers sur les meilleures pratiques et des réunions régionales ; il a mis en exergue la création d'une plateforme en ligne destinée à faciliter la communication et l'échange de connaissances.

37. Le cinquième intervenant a rendu compte de l'expérience du Partenariat régional pour la promotion de la durabilité et la communication d'informations liées aux ODD dans la région eurasienne, auquel participent sept pays. Il a décrit l'action menée pour élargir la coopération au sein du Partenariat et le programme de travail pour 2025, axé sur la durabilité, les ODD et les mécanismes d'organisation, y compris des consultations avec la CNUCED. Enfin, il a mis en avant l'élaboration d'une terminologie commune en matière de durabilité ; les activités prévues comprenaient des présentations, des échanges d'expériences, des réunions bilatérales, des conférences en ligne et la création d'un groupe de travail sur le document fondateur du Partenariat et d'un comité chargé d'examiner les nominations aux distinctions honorifiques, qui permettraient de reconnaître les efforts en matière de durabilité et de publication d'informations liées aux ODD dans la région.

38. Le sixième intervenant a décrit l'adoption des normes de l'ISSB au Royaume-Uni, la responsabilité pour ce projet ayant été partagée entre plusieurs ministères, et a cité les consultations organisées en 2025 sur les questions suivantes : les normes de durabilité à usage volontaire, avec des modifications, notamment la suppression des références obligatoires aux normes internationales, la modification de libellés et la prolongation de la période de transition ; l'assurance des rapports de durabilité ; et les plans de transition. L'intervenant a souligné que 500 réponses avaient été reçues, montrant un large soutien à l'établissement de normes, et a dit que les prochaines étapes consisteraient à décider si les rapports devaient être obligatoires ou non et à rationaliser les règles régissant la publication d'informations afin d'améliorer l'efficacité.

39. La septième intervenante a mis en avant l'importance de normes mondiales évolutives et de haute qualité, et a fait remarquer que la confiance, fondée sur les normes, ne variait pas malgré un contexte de transformation réglementaire et numérique. La fragmentation persistait, avec l'utilisation de multiples cadres, ce qui présentait des risques de distorsion du marché et d'érosion de la confiance. En outre, elle a mis en évidence la dynamique mondiale en matière de publication d'informations sur la durabilité et a souligné la nécessité d'une cohérence et d'une compatibilité entre les marchés. Elle a souligné le fait que l'IFAC représentait 187 organisations professionnelles comptables et favorisait le respect de normes dans les domaines de la formation, de la déontologie, de la comptabilité et des enquêtes. La mission de l'IFAC était d'assurer la mise en application mondiale des normes, en reliant 140 juridictions. Enfin, l'intervenante a déclaré que l'adoption devait être suivie d'un soutien à la mise en application, que l'IFAC avait mis à jour les normes pour l'éducation et la formation afin de refléter la prise en compte de la durabilité et soutenait les travaux du Conseil des normes IPSAS en matière de cohérence et de prévisibilité, et que les priorités futures comprenaient la mesure des impacts, le renforcement de la coordination et l'amélioration de la normalisation.

40. Le huitième intervenant a décrit l'initiative « Partnership for Carbon Accounting Financials », axée sur les émissions de la catégorie 15 du champ d'application 3. Des méthodes avaient été mises au point pour mesurer l'empreinte carbone des institutions financières. Le partenariat comptait plus de 660 signataires issus de 85 pays et s'appuyait sur une académie de formation, une base de données et des programmes de communication avec les banques centrales et les autorités chargées de la réglementation.

41. Au cours de la discussion qui a suivi, un représentant a souligné la responsabilité des contrôleurs financiers et des auditeurs dans l'amélioration de la publication d'informations sur la durabilité, leur rôle allant au-delà du simple suivi des dépenses pour inclure l'évaluation de l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques. Il a expliqué qu'au Koweït, une initiative nationale en cours visait à renforcer la publication d'informations et à assurer la compatibilité des systèmes entre les pouvoirs publics et les entités déclarantes, avec des normes environnementales et sociales intégrées aux objectifs de développement durable et des programmes de formation sur le développement durable et les normes financières, afin d'améliorer la qualité des rapports. Il a déclaré que les cabinets d'expertise comptable et d'audit étaient les piliers de la gouvernance d'entreprise, et qu'il fallait mesurer les incidences sur le terrain.

42. Un expert a présenté les résultats d'une enquête menée par l'Association of Chartered Certified Accountants concernant la publication d'informations sur la durabilité. Il en ressortait que, malgré les progrès réalisés, le niveau de préparation restait inégal, de nombreuses entités se concentrant davantage sur la mise en conformité que sur la stratégie. L'intervenant a affirmé que la réglementation était le principal moteur, les rapports conduisant à des améliorations dans la gestion des risques et les investisseurs exigeant de plus en plus des données sur la durabilité. Il a dit que cela illustrait la nécessité de disposer de normes cohérentes à l'échelle mondiale et de remédier aux difficultés qui subsistaient pour ce qui était de dégager les informations pertinentes et de développer les compétences professionnelles. Il a souligné l'importance d'une mise en application progressive qui laissait aux utilisateurs le temps de s'adapter, de systèmes connectés reliant la durabilité aux données financières, et d'un soutien adapté aux PME.

43. En réponse à une question sur la coopération régionale posée par un représentant, un intervenant a fait remarquer qu'il fallait distinguer l'adoption de normes de la capacité à les appliquer. C'était pourquoi l'Arabie saoudite avait créé un groupe de travail chargé d'échanger des connaissances et des expériences, en particulier en ce qui concerne la région arabe.

44. Un représentant a expliqué que la publication d'informations sur la durabilité n'était pas encore obligatoire en Équateur et a souligné la nécessité de prendre des mesures pour la rendre obligatoire. Un intervenant a dit qu'en 2021, un groupe de travail régional avait été créé en Amérique latine afin d'encourager la participation et d'élaborer un glossaire commun de termes, car cela aiderait à rendre les discussions plus claires. Il a également souligné que, bien qu'il existe un observatoire de la publication d'informations sur la durabilité, des cadres juridiques étaient nécessaires.

45. Un représentant a fait ressortir l'inclusion de la biodiversité et du capital humain dans les budgets nationaux à El Salvador, qui avait pour but d'évaluer les dépenses et les impacts. Il a également fait remarquer que les indicateurs de durabilité alignés sur la GRI étaient essentiels et a déclaré que l'évaluation des impacts sociaux pouvait renforcer les rapports d'audit et garantir l'application du principe de responsabilité dans les budgets nationaux, contribuant ainsi au développement durable.

46. Un autre représentant a décrit les progrès réalisés en Colombie dans l'application des normes IFRS S1 et S2, soulignant l'insuffisance des capacités des autorités réglementaires pour la prise en charge de la publication d'informations sur la durabilité et la nécessité d'une assistance afin qu'elles parviennent à une meilleure compréhension des normes avant que celles-ci ne deviennent obligatoires.

47. Un intervenant a préconisé que l'on prenne en considération les experts-comptables agréés pour les responsabilités d'assurance de la publication d'informations sur la durabilité, compte tenu de la pénurie d'auditeurs possédant l'expertise requise. Un autre intervenant a préconisé une coopération régionale à cette fin et un autre a fait remarquer qu'une plateforme en ligne pourrait faciliter le partage des connaissances. Un représentant a présenté les efforts déployés par le Gouvernement ukrainien en faveur de la publication d'informations sur la durabilité.

48. En réponse à une question posée par un représentant sur les institutions autres que les cabinets d'experts-comptables qui seraient chargées d'assurer le respect des normes, un intervenant a indiqué que des mécanismes d'application étaient à l'étude au Royaume-Uni et que la fiabilité des données et des rapports restait une priorité.

49. En réponse à une question posée par un représentant concernant la collaboration de l'IFAC avec les établissements d'enseignement supérieur, une intervenante a déclaré que l'IFAC fournissait des mises à jour sur les normes éducatives internationales et que la conception des programmes d'études relevait de la responsabilité des organisations membres. En réponse à une question posée par un représentant sur la qualité des données et l'accès aux méthodes du Partenariat pour la comptabilité carbone financière, un intervenant a déclaré que seules certaines compagnies d'assurance parmi les membres utilisaient actuellement cette méthodologie.

C. Prise en considération des questions liées à la biodiversité et au capital humain dans la publication d'informations sur la durabilité

(point 4 de l'ordre du jour)

50. Le Groupe de travail intergouvernemental a examiné le document TD/B/C.II/ISAR/114, intitulé « Prise en considération des questions liées à la biodiversité et au capital humain dans la publication d'informations sur la durabilité ».

51. En présentant ce point de l'ordre du jour, la Directrice de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a donné un aperçu de l'évolution rapide du paysage mondial en matière de publication d'informations sur la durabilité, en soulignant les progrès majeurs réalisés depuis 2024. Les pays avaient multiplié les exigences nationales en matière de publication d'informations et avaient pris diverses mesures pour soutenir la mise en conformité avec ces nouvelles prescriptions. Cependant, des difficultés importantes persistaient, notamment en ce qui concerne le passage d'une communication volontaire à la publication d'informations obligatoire, la prolifération de règles nationales différentes, les lacunes en matière de données sur la durabilité et les problèmes d'interopérabilité, ainsi que les lacunes en matière de capacités humaines et la prise en compte des besoins des PME. Dans le contexte du Consensus de Genève et de l'Engagement de Séville, la CNUCED était en mesure d'aider les pays à s'adapter à la durabilité grâce à l'harmonisation, à des mesures de renforcement des capacités et à des outils tels que le guide pratique pour le développement de la comptabilité et un document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication d'informations sur la durabilité et la réalisation des ODD (Guidance on Core Indicators for Sustainability and SDG Impact Reporting). Enfin, la Directrice a souligné que les pays devaient mettre en place des écosystèmes adaptables pour la publication d'informations sur la durabilité, investir dans les institutions et les ressources humaines et veiller à ce que la

publication d'informations sur la durabilité profite à la fois aux grandes entreprises et aux PME.

52. La réunion-débat réunissait les experts suivants : la Directrice et fondatrice du cabinet Sustain Consulting ; une maître de conférences en finance d'entreprise et comptabilité à l'Université Grenoble Alpes (France) ; une maître de conférences en comptabilité de gestion à l'Université Bocconi (Italie) ; un associé du cabinet KPMG ; une professeure en information non financière, reporting intégré et assurance de l'Université de Groningue (Royaume des Pays-Bas) ; le Directeur des normes de la GRI ; un membre du Conseil de l'Institut des experts-comptables agréés de l'Inde ; et un avocat et associé chez CEW and Partners (Belgique).

53. La première intervenante a expliqué que les cadres pour la publication d'informations sur la durabilité, d'une part, et sur la biodiversité, d'autre part, formaient un continuum cohérent, reposant sur les mêmes données d'entreprise, mais avec des perspectives différentes quant aux seuils d'importance relative. Cependant, les entreprises les percevaient comme redondants et contraignants, ce qui entraînait une lassitude vis-à-vis de la publication d'informations et un risque d'écoblanchiment. L'intervenante a souligné qu'il fallait harmoniser les définitions, les indicateurs et les attentes harmonisés pour que les normes décrivent les mêmes réalités de manière cohérente, et a affirmé que, pour être efficaces, les processus de publication d'informations devaient être conçus de façon à ce que le respect des règles, la gestion des risques, l'évaluation de l'impact et la création de valeur soient clairement liés aux objectifs de l'entité déclarante.

54. La deuxième intervenante a souligné que la publication d'informations sur la durabilité reposait encore sur des hypothèses dépassées, à savoir le caractère illimité des ressources naturelles et la primauté des actionnaires, malgré la réalité du dépassement écologique et la diversité des besoins des parties prenantes. Il fallait donc que les rapports sur la durabilité reposent sur un socle scientifique solide, à savoir la traduction des limites planétaires et des seuils sociaux en mesures absolues, propres à chaque lieu. Une plus grande implication du monde scientifique dans la définition des normes était essentielle, car les intérêts des entreprises prédominaient souvent. Enfin, l'intervenante a fait observer que, si l'on voulait éviter que les rapports publiés soient axés uniquement sur les risques financiers et donnent lieu à des plans de transition faibles ou trompeurs, il faudrait une gouvernance forte, des données de meilleure qualité et une collaboration scientifique internationale.

55. La troisième intervenante a fait remarquer que la nature devait être considérée comme une partie prenante, car elle générait une valeur économique importante, et que, pour reconnaître sa contribution, il fallait corriger l'hypothèse selon laquelle elle était gratuite et lui donner une représentation comptable. À cet égard, une rubrique spécifique dans les comptes de résultat pourrait rendre visibles les impacts sur la biodiversité et attribuer une valeur à la régénération, comparable aux demandes d'autres parties prenantes. Enfin, l'intervenante a dit que l'extension de cette structure à l'ensemble des objectifs de développement durable pourrait permettre d'aligner les décisions sur les priorités mondiales. Elle a présenté un tableau de la valeur durable, destiné à soutenir la prise de décisions interne, qui reliait les performances financières aux résultats écologiques et sociaux.

56. Le quatrième intervenant a fait remarquer que l'obstacle à l'intégration de la biodiversité et du capital humain n'était plus l'absence de normes, mais plutôt le manque d'incitations suffisantes et de systèmes favorables. La publication d'informations devait servir à améliorer la prise de décisions, l'accès aux capitaux et la valeur à long terme, au lieu de représenter une charge de travail importante imposée de l'extérieur pour la mise en conformité. La constatation comptable des actifs naturels pouvait rendre possibles des outils de financement tels que les obligations vertes et les modèles économiques basés sur la conservation. Enfin, l'intervenant a fait remarquer que la persistance du manque de prise en compte de la nature et du déficit financier reflétait un manque de données fiables et la faiblesse des incitations. Il fallait donc mettre en place des politiques de soutien, des structures de financement et des orientations pratiques pour la mise en application.

57. La cinquième intervenante a souligné la nécessité d'harmoniser les efforts de durabilité aux niveaux macro et micro, en mettant en avant le suivi national intégré des objectifs et du bien-être au Royaume des Pays-Bas. Elle a donné des exemples concrets

illustrant comment les politiques, les règles comptables et les initiatives sectorielles avaient intégré la biodiversité dans la prise de décisions. Enfin, elle a insisté sur l'importance de la publication transparente d'informations basées sur des actes, d'une mesure des données propre à chaque secteur, d'une définition claire du champ d'application et de prestations d'assurance adaptées, et du renforcement des capacités.

58. Le sixième intervenant a souligné la nécessité de faire le lien entre les rapports financiers et les rapports sur la durabilité, expliquant que la norme GRI sur les flux monétaires représentait une mesure concrète permettant de valoriser la nature dans les systèmes économiques. La norme GRI 101 révisée renforçait la publication d'informations sur la biodiversité dans la chaîne d'approvisionnement en donnant la priorité aux impacts les plus significatifs, ce qui allégeait la charge pesant sur les PME. Les facteurs de perte de biodiversité étaient déjà largement signalés, mais il existait des lacunes importantes dans la mesure des changements de l'état de la biodiversité, et c'était cela qui avait été à l'origine des travaux sur l'élaboration d'un protocole mondial de mesure de la nature. Enfin, l'intervenant a déclaré que l'interopérabilité entre les travaux de l'ISSB et ceux de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature montrait la nécessité d'un système mondial unifié pour la publication d'informations.

59. Le septième intervenant a décrit l'approche intégrée adoptée en Inde concernant la publication d'informations sur la biodiversité et le capital humain. Le travaux avaient été centrés sur le cadre obligatoire de publication d'informations sur la responsabilité des entreprises et la durabilité pour les 1 000 premières sociétés cotées en bourse. Le système intégrait déjà des indicateurs de biodiversité et de main-d'œuvre alignés sur les objectifs de développement durable et s'appuyait sur des données nationales, telles que les registres de biodiversité, les atlas des zones humides, les rapports au format XBRL (Extensible Business Reporting Language) et les portails liés aux questions d'environnement, de société et de gouvernance. Enfin, l'intervenant a signalé que des taxonomies harmonisées et des indicateurs sectoriels étaient en cours d'élaboration par les autorités chargées de la réglementation et que le renforcement des capacités était une priorité, avec des formations dispensées par l'Institut des experts-comptables agréés de l'Inde.

60. Le huitième intervenant a souligné que les considérations relatives à la biodiversité et au capital humain étaient désormais au cœur des décisions d'investissement, présentant à la fois des risques et un potentiel économique important, notamment une valeur annuelle estimée à 10 000 milliards de dollars et la création de millions d'emplois au cours de la période allant jusqu'en 2030. Des études de cas menées en Europe avaient montré que les investissements durables généraient des rendements élevés et des avantages sociaux et environnementaux mesurables. Des analyses à long terme indiquaient que les fonds durables affichaient des performances équivalentes ou supérieures à celles des fonds traditionnels. Enfin, l'intervenant a souligné la nécessité d'harmoniser les indicateurs de performance, d'adapter la réglementation et de fournir des preuves claires de la rentabilité financière.

61. Au cours de la discussion qui a suivi, un représentant a souligné qu'il était nécessaire d'intégrer directement les informations relatives à la biodiversité et à la durabilité dans les états financiers, tout en soulignant que cela créait des difficultés importantes pour les PME aux capacités limitées et aussi pour les grandes entreprises, car, dans le cas de ces dernières, le non-respect des dispositions pouvait avoir une incidence sur les opinions d'audit. Il a également insisté sur le fait que les informations communiquées devaient être liées à la comptabilité analytique, à l'évaluation des risques et aux réalités propres au secteur concerné.

62. Un autre représentant a souligné combien il était important de valoriser les écosystèmes fragiles ou « difficiles », qui étaient souvent négligés.

63. Un représentant a souligné qu'il était important de faire progresser à la fois les normes en matière de biodiversité et celles relatives au capital humain ; il a fait remarquer que la publication d'informations sur le capital humain devait être accélérée compte tenu de l'aggravation des inégalités de revenus depuis la pandémie ; et il a dit qu'il fallait disposer de mesures transparentes sur la répartition des salaires et les conditions de travail, faisant observer que le projet de l'ISSB sur le capital humain pourrait combler cette lacune. En outre, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pourrait continuer à promouvoir de telles initiatives.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

64. En présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de la CNUCED a soumis les questions suivantes à l'examen : enseignements tirés de la mise en application du guide pratique pour le développement de la comptabilité ; travaux menés pendant la période intersessions ; faits nouveaux concernant l'exécution de projets de coopération technique ; enseignements tirés de recherches récentes ; et considérations relatives au renforcement des capacités pour la mise en application des exigences et normes mondiales en matière de publication d'informations sur la durabilité.

65. En ce qui concerne la première question, le Chef de la Division du suivi et de l'analyse et des pratiques d'audit et de comptabilité au Ministère des finances de la Fédération de Russie a indiqué qu'en 2025, la quatrième évaluation du guide pratique depuis 2012 avait été menée en Fédération de Russie. Il a souligné la participation des organismes d'État chargés de la réglementation et de la normalisation, des associations professionnelles et des milieux universitaires, et a déclaré que l'évaluation avait mis en évidence les progrès réalisés par rapport à la dernière évaluation, menée en 2017, notamment en ce qui concerne la convergence des principes comptables généralement admis au niveau national avec les normes IFRS dans tous les aspects importants, le lancement de la base de données centralisée des états financiers pour toutes les entités de la Fédération de Russie et la différenciation des exigences en matière d'information financière pour les différentes catégories d'entités économiques. Enfin, l'intervenant a déclaré que les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires devaient être prises comprenaient le maintien de la convergence des principes comptables avec les normes comptables IFRS, l'amélioration des méthodes comptables simplifiées, y compris pour les microentreprises, et l'adoption des normes IFRS en matière de publication d'informations sur la durabilité.

66. En ce qui concerne la deuxième question, un intervenant du secrétariat de la CNUCED a présenté les travaux menés pendant la période intersessions, notamment sur une version révisée du guide pratique, qui traitait de l'évolution des normes internationales en matière de publication d'informations sur la durabilité pour les sociétés cotées en bourse, de faits nouveaux dans la déontologie, l'assurance et la formation comptable, et d'un exposé-sondage sur la publication d'informations relatives au climat pour les entités du secteur public. En outre, la révision du guide pratique avait élargi le champ d'application de l'évaluation du secteur public, ajouté des considérations relatives aux exigences en matière de publication d'informations pour les investisseurs institutionnels et ajouté de nouvelles considérations pour les microentreprises et les PME. Enfin, l'intervenant a fait observer que le guide pratique, tel que révisé, était déployé dans le cadre d'un projet financé par le Compte pour le développement visant à renforcer la publication d'informations sur la durabilité afin de favoriser le financement et l'investissement durables dans certains pays en développement d'Asie et d'Amérique latine.

67. En ce qui concerne la troisième question, le débat a réuni les experts suivants : le Directeur du service de la croissance et du développement des entreprises au Ministère des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda et le Directeur des opérations financières de l'État au Ministère des finances du Cameroun.

68. Un intervenant a présenté les expériences menées en Ouganda dans le cadre d'un programme de gestion de l'économie informelle visant à assurer la mise en conformité et la mobilisation de recettes. Il a expliqué que l'assistance technique fournie par la CNUCED s'était concentrée sur l'évaluation des cadres institutionnels, réglementaires et administratifs en matière de comptabilité et de publication d'informations, ainsi que sur le soutien à l'élaboration d'un outil de comptabilité électronique destiné à faciliter la formalisation et la mise en conformité des PME. Une évaluation intermédiaire du programme, soutenue par la CNUCED, avait montré que, sur les 493 PME qui avaient utilisé l'outil, 241 avaient créé des comptes sur la plateforme. Les prochaines étapes comprendraient une assistance technique supplémentaire de la CNUCED pour le déploiement du programme à l'échelle nationale.

69. Un autre intervenant a présenté un projet d'assistance technique visant à soutenir la mise en application de normes de publication d'informations sur la durabilité au Cameroun.

Entre 2022 et 2024, une évaluation de l'écosystème national à l'aide du guide pratique pour le développement de la comptabilité a été réalisée, les lacunes en matière de capacités ont été recensées et un plan d'action complet pour la publication d'informations de haute qualité sur la durabilité a été élaboré, avec la participation de plus de 72 institutions nationales. L'intervenant a présenté une feuille de route en trois phases pour la publication de rapports sur la durabilité alignés sur les normes de l'ISSB et pour la quantification et la divulgation des investissements dans la restauration de la biodiversité.

70. En ce qui concerne la quatrième question, l'intervenante, la Directrice technique du Endorsement Board du Royaume-Uni, a rendu compte des conclusions d'une étude récemment menée par l'Endorsement Board sur les actifs incorporels, qui avait fait ressortir d'importantes possibilités d'amélioration de la comptabilisation des actifs incorporels et avait montré que les utilisateurs avaient besoin d'informations comparables et de haute qualité, et que la formulation de principes clairs pourrait améliorer la comptabilité et la rendre plus pérenne. Elle a ajouté que les recherches en cours étaient axées sur l'amélioration de la compréhension des besoins des utilisateurs en matière d'informations sur les actifs incorporels comptabilisés et non comptabilisés, ainsi que sur les dépenses liées aux actifs incorporels.

71. En ce qui concerne la cinquième question, le débat a réuni les experts suivants : un consultant du projet sur la publication d'informations liées au climat au sein du Conseil des normes IPSAS et le Directeur général de l'organisme XBRL International.

72. Un intervenant a abordé les considérations relatives au renforcement des capacités dans la mise en application effective des exigences et des normes concernant la publication d'informations sur la durabilité élaborées au niveau mondial. Il a notamment cité le forum public ouvert du Conseil des normes IPSAS sur la mise en application du développement durable, qui implique une collaboration régulière avec les responsables de ladite mise en application, le but étant de recueillir des observations sur les futures normes pour la publication d'informations sur la durabilité, de soutenir leur déploiement et d'en surveiller l'application. Lorsqu'il a décrit les faits nouveaux récents en matière de divulgation d'informations liées au climat dans le secteur public, l'intervenant a donné un aperçu des nouvelles pratiques, soulignant les efforts de mise en application progressive en cours dans plusieurs pays, qui reflétaient une harmonisation croissante avec les cadres internationaux. Il a présenté les prochaines étapes du projet du Conseil des normes IPSAS sur la divulgation d'informations liées au climat, qui serait axé dans un premier temps sur les informations relatives aux activités des entités, puis sur les informations relatives aux programmes de politique publique. À cet égard, des dispositions transitoires permettraient aux entités de renforcer progressivement leurs capacités, notamment grâce à une exemption temporaire de l'obligation de présenter des informations comparatives et de divulguer les émissions du champ d'application 3.

73. Un autre intervenant, abordant les besoins en matière de renforcement des capacités pour la mise en application efficace des exigences mondiales en matière de publication d'informations sur la durabilité et des normes de divulgation numérique, a souligné le rôle central de la transformation numérique pour une publication d'informations de haute qualité sur la durabilité. Il a souligné que des données structurées, des taxonomies normalisées et des cadres numériques interopérables étaient essentiels pour améliorer la transparence, la comparabilité et la responsabilité dans la communication d'informations tant financières que relatives à la durabilité. Il a présenté les trois niveaux fondamentaux d'une remontée d'informations numérique efficace, qui devait permettre une interprétation cohérente des données d'un pays à l'autre et entre différents systèmes logiciels, à savoir une syntaxe normalisée, des taxonomies robustes et des directives claires pour la mise en application. Il a souligné l'importance de la certification des logiciels, des mécanismes de vérification de la provenance et de validation, et de la surveillance réglementaire, car il fallait garantir la fiabilité et l'accessibilité des informations sur la durabilité pour les parties prenantes nationales et internationales. Il a également insisté sur le fait que les divulgations numériques structurées facilitaient l'extraction efficace d'indicateurs clés, renforçaient l'analyse narrative et soutenaient l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, en particulier à mesure que les outils d'intelligence artificielle se généralisaient. Enfin, l'intervenant a fait remarquer que les données non structurées et les métadonnées

incohérentes compromettaient la comparabilité et l'utilité analytique, et a déclaré que les prochaines initiatives de renforcement des capacités de XBRL International visaient à aider les autorités chargées de la réglementation et les préparateurs de rapports à améliorer la qualité des données et la mise en application de cadres normalisés.

74. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à une question d'un représentant sur les capacités nationales relatives à l'utilisation du guide pratique pour le développement de la comptabilité, un représentant du secrétariat de la CNUCED a indiqué que les évaluations effectuées à l'aide du guide étaient utilisées pour diagnostiquer la situation d'un pays et élaborer un plan d'action en vue de son amélioration. En réponse à une question posée par un représentant sur les interactions entre les normes de l'ISSB et le cadre de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature, en cas d'adoption des deux, un intervenant a indiqué qu'au Cameroun, des efforts avaient été faits pour garantir la préparation aux deux normes, détecter les lacunes et obtenir un soutien si nécessaire. En réponse à une question d'un représentant sur la manière d'améliorer la réglementation et la surveillance des audits des rapports sur la durabilité et la surveillance des sociétés non cotées, un intervenant a expliqué que, dans la Fédération de Russie, les acteurs de la surveillance des audits avaient été regroupés au sein d'un seul organisme, qui faisait appel à l'aide du Trésor et de la banque centrale pour les audits des entités importantes, et avait aussi recours aux services des impôts pour la surveillance limitée des sociétés non cotées.

75. En réponse aux questions sur le rôle de l'intelligence artificielle, les mécanismes de vérification de la conformité et les exigences en matière de divulgation, un intervenant a souligné que des normes claires et des capacités renforcées étaient essentielles pour garantir la fiabilité des rapports sur la durabilité.

76. Dans l'ensemble, la discussion a mis en évidence un large soutien en faveur de cadres structurés et harmonisés au niveau international pour la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur public, ces cadres devant renforcer la transparence, améliorer la prise de décisions et répondre aux attentes des investisseurs, des autorités chargées de la réglementation et des autres parties prenantes.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

77. À sa séance plénière d'ouverture, le 12 novembre 2025, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a élu Rogelio V Quevedo (Philippines) Président, et Oscar Gustavo Nuñez del Arco Mendoza (Pérou) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

78. À la séance plénière d'ouverture, le 12 novembre 2025, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/ISAR/112). Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des faits nouveaux relatifs à l'harmonisation des normes de publication d'informations sur la durabilité et à leur application pratique.
4. Prise en considération des questions liées à la biodiversité et au capital humain dans la publication d'informations sur la durabilité.
5. Questions diverses.

6. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session.

7. Adoption du rapport.

C. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session

(Point 6 de l'ordre du jour)

79. À sa séance plénière de clôture, le 14 novembre 2025, le Groupe de travail intergouvernemental a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session (voir annexe I).

D. Adoption du rapport

(Point 7 de l'ordre du jour)

80. Toujours à sa séance plénière de clôture, le 14 novembre 2025, le Groupe de travail intergouvernemental a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa quarante-deuxième session après la clôture de celle-ci.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Besoins en matière de comptabilité et d'information financière des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.
4. Liens entre l'information financière et la publication d'informations sur la durabilité.
5. Questions diverses :
   a) Considérations relatives à la biodiversité dans la publication d'informations sur la durabilité ;
   b) Considérations relatives au capital humain dans la publication d'informations sur la durabilité.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session.
7. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Arabie saoudite
Arménie
Bélarus
Brésil
Cambodge
Cameroun
Chine
Colombie
El Salvador
Équateur
Espagne
Fédération de Russie
Gambie
Hongrie
Inde
Koweït
Kirghizistan
Lettonie
Libye
Lituanie
Macédoine du Nord
Malaisie
Maldives
Maroc
Mongolie
Namibie
Oman
Ouganda
Pérou
Philippines
Pologne
Qatar
République démocratique du Congo
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Seychelles
Thaïlande
Togo
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam
Zambie
Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union africaine
Union européenne
Ligue des États arabes

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Programme alimentaire mondial

4. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Groupe de la Banque mondiale

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Stichting Global Reporting Initiative

---

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/ISAR/INF.18.